



COMMISSION SPORTIVE DU 16 NOVEMBRE 2017

Membres présents : Francis BEUREL; Maurice JOUBIN ; Jean-Yves LE DENMAT ; Marcel LE MOAL ; David LE NORMAND ; Michel ROLLAND ; Jean Paul COURCOUX.

JOURNEE DU 01/10/2017 :

PLESLIN RANCE FRE 3 / BRUSVILY US 3 : D4 groupe H

Réclamation de Brusvily : feuille de match incomplète. Art 92 Ter.1

La commission,

Dit la réclamation

Après étude des pièces du dossier constate une rédaction anormale de la feuille de match de la part du club recevant (seulement 5 joueurs inscrits sur la feuille de match)

En conséquence, donne match perdu à Pleslin Rance Frémur 3, l'équipe de Brusvily 3 ne bénéficiant pas du gain du match,

A savoir : Pleslin Frémur 3 : 0 but ; -1 point

Brusvily 3 : 0 but ; 0 point

Application de l'article 64.7, amende de 10 € par licence manquante, soit 30 €.

JOURNEE DU 15/10/2017

PLOUGRAS ES 2 / PLUSQUELLEC RC 2 : D4 groupe B

Réclamation de Plusquellec sur nombre de joueurs sur la feuille de match.

La commission,

Dit la réclamation recevable dans la forme,

Après étude des pièces du dossier et prise en compte que l'équipe de Plougras 1 ne jouait pas le 15/10/2017 (forfait de Bourbriac 2)

Dit que 6 joueurs ayant joué le week-end précédent avec l'équipe 1 de Plougras 1 ne pouvaient participer avec l'équipe 2 à la rencontre du 15/10/2017 contre Plusquellec 2

En conséquence donne match perdu à Plougras 2,

A savoir : Plougras 2 : 0 but ; -1 Point

Plusquellec : 0 but ; 0 point

Dit que les frais de dossier sont à la charge de Plougras (30 €).

GRACES AS 3 / GUINGAMP SCB : D2 groupe D

Dossier transmis par la commission de discipline. Participation d'un joueur suspendu

La commission,

Confirme la décision de la commission de discipline et dit que pour cette rencontre, l'équipe de

Guingamp scb a fait jouer un joueur suspendu,

En conséquence donne match perdu à Guingamp Scb,

A savoir : Grâces As 3 : 1 but ; 0 point

Guingamp Scb : 0 but ; -1 point

Frais de dossier de 30 € à la charge de Guingamp Scb.

JOURNEE DU 15/10/2017 (SUITE) :

TREMOREL US 3 / LOSCOUET SUR MEU 2 : D4 groupe G

Report de match non transmis au district

La commission,

Reprend le dossier et infirme sa décision du 2/11/2017 et prend en compte du résultat de la rencontre jouée le 22/10/2017,

A savoir : Trémorél Us 3 : 4 buts ; 3 points

Le Loscouët : 1 but ; 0 point

JOURNEE DU 15'/10/2017 :

PLESSALA US 2 / GOMENE LAURMENE 2 : D3 groupe I

Réserves de Plessala sur participation de + de 6 mutés

La commission,

Après étude des pièces du dossier et vérification du listing des licenciés de l'As Gomené Laurmené dit que 6 joueurs inscrits sur la feuille de match et ayant participé à la rencontre, sont des joueurs mutés

Donc en accord avec le règlement,

En conséquence homologue le résultat.

LEZARDRIEUX ENT TRIEUX 2 / PLUDUAL AS 1 : D3 groupe C :

Problème FMI contestation du résultat de Pludual As 1

La commission

Après étude des différents courriers,

Classe le dossier sans suite et homologue le résultat

A savoir : Lézardrieux us 2 : 4 buts ; 3 points

Pludual 1 : 3 buts ; 0 point

JOURNEE DU 15/10/2017 : (SUITE)

TRELAT TADEN / LANVALLAY : D2 groupe H

Match arrêté à la 35ème minute suite à la blessure d'un joueur

La commission,

Après étude des pièces du dossier

Donne match à rejouer à une date ultérieure.

JOURNEE DU 22/10/2017 :

PAYS ROCHOIS 2 / PRAT US 2 : Challenge du district

Dossier en discipline

La commission,

Après étude des pièces du dossier et rapport de la commission de discipline,

Donne match perdu par pénalité au Pays Rochois 2

A savoir : Pays Rochois 2 : 0 but ; - 1 point

Prat 2 : 3 buts ; 3 points

BROONS 1 TREMEUR AS 1 / TREVON FC 1 : coupe du département

Match arrêté à la 85^{ème} minute suite à l'entrée d'un dirigeant sur le terrain

La commission,

Après étude des pièces du dossier,

Donne match perdu à Trévron Fc 1 et qualifie Broons Trémur 1 pour le prochain tour.

LANFAINS AS 2 / LA HARMOYE AMC 2 : challenge du district

Réclamation de Lanfains : Feuille de match incomplète. Art 92 Ter.1

La commission,

Après étude des pièces du dossier,

Donne match perdu à La Harmoye Amc pour feuille de match erronée,

A savoir : Lanfains As 2 : 0 but ; 0 point

La Harmoye Amc 2 : 0 but ; -1 point.

JOURNEE DU 29/10/2017 :

Pludual 1 / Plouisy 2 : D3 groupe C

Match arrêté à la 26^{ème} minute sur blessure d'un joueur.

La commission,
Après étude des pièces du dossier,
Remet le match à une date ultérieure.

JOURNEE DU 12/11/2017 :

ST HELEN / COETQUIEN 1/ ST CAST ES 1 : Coupe départementale

Durée de la rencontre

La commission,
Après étude des pièces du dossier,
Donne match à rejouer à une date ultérieure.

FORFAITS OCCASIONNELS :

Journée du 15/10/2017 :

D3 D : Plougras bat Bourbriac par forfait
D4 A : Caouennec bat Pleubian Pleu par forfait
D3 H : Mur Poulancré bat Trévé Sp par forfait
D4 E : LandehenJs bat Penguilly par forfait

Journée du 22/10/2017 :

D3 B : Penvenan Js bat Pleubian Pleumeur As par forfait
Challenge du district : Morieux Fc bat Trévron par forfait
Challenge du district : Plumieux Fc bat Plésidy Trieux par forfait
Challenge du district : LandehenJs bat Plessala par forfait
Challenge du district : Plougonver bat Belle Isle par forfait
Challenge du district : Trédrez bat St Quay par forfait

Journée du 29/10/2017 :

D4 E : Trégueux bat Penguilly par forfait
D4 G : Collinée bat Loscouet sur meu par forfait

Journée du 5/11/2017 :

D3 F : Trégueux As bat St Julien par forfait
D4 E : Plaine Haute bat Penguilly par forfait

Journée du 12/11/2017 :

Challenge du district : Rostrenen Fc bat St Caradec par forfait
Challenge du district : Brusvily bat Morieux par forfait
Challenge du district : Plérin Fc bat St Brieuc Fo par forfait
Challenge du district : Ploubazlanec bat Pays Rochois par forfait

Challenge du district : La Prénessaye 2 / Trédaniel Moncontour 2: rencontre non jouée. District prévenu tardivement pour une demande de report. La commission donne match à jouer à une date ultérieure.

COURRIERS CLUBS :

O. PLOUNERIN TREGOR : match de coupe de Bretagne du 10/09/2017 : match Guingamp Scb / Plounérin O. Trégor. La commission dit que le remboursement des frais d'arbitrage des arbitres assistants est à la charge du District .
(80 €).

TREMELOIR : Match St Quay Goëlo / Tréméloir, D4 : La commission
La commission applique la décision prise en début de saison et indiquée sur le site du district le 3/11/2017 « toute rencontre de D4 prévue à la date officielle du calendrier et non jouée sans l'accord du district sera perdue pour les clubs à l'origine du report, voire les deux clubs selon les cas. De plus toutes les feuilles de match papier doivent parvenir au district sous 48 H.
En conséquence Tréméloir est déclaré forfait pour cette rencontre

FORFAIT GENERAL :

D4 E : PENGUILY ES4

Rappel : les décisions de la commission sportive sont susceptibles d'Appel devant la commission d'Appel du district selon les conditions et forme et de délais prévus aux articles 93 et 94 des règlements de la LBF.

Le Président de la commission,
Jean-Yves LE DENMAT

Le Secrétaire de Séance,
Michel ROLLAND